



**ABROGATION DE L'ARRETE
N°42-2021 DU 15 AVRIL 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR DAMIEN CESPEDES
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
MUNICIPAUX**

DGS/DAJ
ARRETE N°43-2023

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-20 ;

Considérant que Monsieur Damien CESPEDES n'exerce plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°42-2021 en date du 15 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Damien CESPEDES, directeur des services techniques, est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité, publié sous format électronique et notifié à l'intéressé.

Fait à Joinville-le-Pont, 4 avril 2023

Olivier DOSNE

**Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : **04 AVR. 2023**

Télétransmis au contrôle de légalité le : **04 AVR. 2023**

Fait à Joinville-le-Pont le :